

### Principaux résultats

Les régimes privés procurent aux personnes âgées une part importante et croissante de leur revenu, comme en témoignent les calculs des taux de remplacement bruts présentés séparément pour les dispositifs publics et les mécanismes privés. Dans les pays de l'OCDE, le taux de remplacement moyen assuré par les seuls régimes publics pour un salaire moyen s'élève à 42 %, contre 57 % si l'on tient également compte des dispositifs privés obligatoires. Lorsqu'on ajoute les pensions privées facultatives, en appliquant des règles types, le taux de remplacement moyen atteint 64 % pour un revenu moyen.

Concernant les 12 pays de l'OCDE pour lesquels les calculs relatifs aux régimes obligatoires portent uniquement sur les retraites publiques, le taux de remplacement ressort à 64 % en moyenne pour un revenu moyen. S'agissant des 14 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de statistiques sur les régimes publics et les dispositifs privés obligatoires, le taux de remplacement moyen se monte à 62 %. Pour les 34 pays de l'OCDE, en tenant compte des dispositifs publics, privés obligatoires et privés facultatifs, le taux de remplacement s'élève là encore à 64 % en moyenne.

Cela montre qu'il existe un phénomène de substitution entre les différents types de régimes. L'Australie, le Danemark, l'Islande et Israël sont dotés de dispositifs publics extrêmement ciblés, de sorte qu'aux taux de remplacement des régimes publics, qui sont particulièrement bas pour les revenus intermédiaires ou élevés, s'ajoutent les taux de remplacement des dispositifs privés obligatoires. Au Chili, en Hongrie, au Mexique, en Pologne, en République slovaque et en Suède, on a assisté à une substitution pure et simple : au terme des réformes, les pensions privées obligatoires ont remplacé une partie des prestations publiques. Le Canada, les États-Unis, l'Irlande et le Royaume-Uni se sont longtemps caractérisés par des retraites publiques relativement modestes et une couverture très étendue pour les dispositifs facultatifs.

Parmi les autres grandes économies, trois pays seulement disposent de régimes publics obligatoires : l'Arabie Saoudite, l'Argentine et le Brésil. Trois autres (l'Afrique du Sud, la Fédération de Russie et l'Inde) sont dotés de dispositifs privés facultatifs, les revenus moyens et élevés étant exclus du régime public en Afrique du Sud, car ce régime est soumis à conditions de ressources. En Indonésie, il n'existe pas de régime public, mais seulement des dispositifs privés obligatoires.

### Régimes privés obligatoires

Le premier groupe de 14 pays est doté de régimes de retraite privés obligatoires ou de régimes privés dont la couverture est quasi universelle et qui sont par conséquent qualifiés de « quasi obligatoires » (c'est le cas du Danemark, des Pays-Bas et de la Suède).

En Islande, aux Pays-Bas et en Suisse, les régimes privés sont à prestations définies, alors que dans les autres pays, ils sont à cotisations définies. Les taux de remplacement des dispositifs privés obligatoires vont de 22 % à 32 % pour le salaire moyen dans sept des 14 pays.

Ils sont néanmoins bien plus élevés au Danemark, en Islande, en Israël et aux Pays-Bas, et nettement plus faibles en Norvège.

Dans sept pays, les taux de remplacement sont les mêmes lorsque le salarié perçoit entre 50 % et 150 % de la moyenne nationale. Toutefois, certains pays sont dotés de dispositifs privés conçus pour couvrir les salariés au-delà du plafond du régime public. C'est la raison pour laquelle, à tous les niveaux de rémunération, les taux de remplacement des plans de retraite privés augmentent avec les salaires au Chili, en Norvège et aux Pays-Bas. Cela explique aussi pourquoi les taux de remplacement des salariés qui touchent 150 % du salaire moyen sont nettement plus élevés en Suède.

En Suisse, la situation est complexe. Une fois encore, les bas salaires bénéficient d'un taux de remplacement plus faible afin de tenir compte des prestations publiques, mais le plafond des niveaux de salaires pour lesquels les plans de retraite professionnels sont obligatoires est relativement bas.

### Régimes privés facultatifs

Les taux de remplacement sont représentés pour les neuf pays où les dispositifs privés facultatifs sont très répandus, c'est-à-dire lorsqu'ils couvrent entre 40 % et 65 % de la population active (voir l'indicateur « Couverture des régimes de retraite privés »). On suppose que les salariés qui adhèrent à un régime privé facultatif y restent pendant toute leur carrière.

Les règles qui ont été modélisées sont exposées dans les « descriptifs pays » (Partie III). Pour les neuf pays, la modélisation concerne un régime à cotisations définies.

En général, les régimes à cotisations définies assurent un taux de remplacement indépendant du salaire (les statistiques sur les taux de cotisation réels en fonction des salaires n'étant pas disponibles pour la plupart des pays, on pose un taux moyen ou standard sur toute l'échelle des salaires). La Belgique constitue une exception car les salaires entrant dans le calcul des retraites qui ouvrent droit à des avantages fiscaux y sont plafonnés. La situation est la même en Allemagne, mais le plafond est légèrement supérieur à 150 % de la moyenne nationale. En Norvège, comme pour le régime obligatoire à cotisations définies, les taux de remplacement augmentent avec les salaires car les dispositifs privés sont destinés à compenser en partie la redistribution opérée par les régimes publics.


II.2. TAUX DE REMPLACEMENT BRUTS : RÉGIMES PUBLICS ET PRIVÉS

**Taux de remplacement bruts des régimes de retraite publics, privés obligatoires et privés facultatifs**  
En pourcentage du salaire individuel

	Public			Privés obligatoires			CD facultatifs			Total obligatoires			Total, facultatifs inclus		
	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5
Australie	37.9	11.8	3.2	35.4	35.4	35.4				73.3	47.3	38.6			
Autriche	76.6	76.6	72.3							76.6	76.6	72.3			
Belgique	60.1	42.0	32.7				15.6	15.6	12.3	60.1	42.0	32.7	75.7	57.6	45.0
Canada	61.2	38.9	25.9				30.8	30.8	30.8	61.2	38.9	25.9	92.0	69.7	56.7
Chili	18.8	3.2	0.0	41.3	41.7	41.8				60.0	44.9	41.8			
Rép. tchèque	80.2	50.2	37.4				11.3	11.3	11.3	80.2	50.2	37.4	91.5	61.5	48.6
Danemark	64.7	28.9	17.0	55.9	50.7	49.0				120.6	79.7	66.1			
Estonie	37.7	25.5	21.5	22.5	22.5	22.5				60.2	48.0	44.0			
Finlande	66.4	57.8	57.8							66.4	57.8	57.8			
France	55.9	49.1	41.3							55.9	49.1	41.3			
Allemagne	42.0	42.0	42.0				16.9	16.9	16.9	42.0	42.0	42.0	59.0	59.0	59.0
Grèce	95.7	95.7	95.7							95.7	95.7	95.7			
Hongrie	44.4	44.4	44.4	31.4	31.4	31.4				75.8	75.8	75.8			
Islande	63.0	15.0	5.1	81.9	81.9	81.9				144.9	96.9	87.0			
Irlande	57.9	29.0	19.3				37.6	37.6	37.6	57.9	29.0	19.3	95.5	66.5	56.9
Israël	38.9	19.4	13.0	61.3	50.2	33.4				100.1	69.6	46.4			
Italie	64.5	64.5	64.5							64.5	64.5	64.5			
Japon	47.9	34.5	30.0							47.9	34.5	30.0			
Corée	64.1	42.1	31.9							64.1	42.1	31.9			
Luxembourg	97.9	87.4	83.8							97.9	87.4	83.8			
Mexique	30.5	4.0	2.7	26.9	26.9	26.9				57.5	30.9	29.6			
Pays-Bas	58.5	29.2	19.5	34.6	58.9	67.0				93.0	88.1	86.5			
Nouvelle-Zélande	77.5	38.7	25.8				14.6	14.6	14.6	77.5	38.7	25.8	92.1	53.4	40.5
Norvège	57.7	46.1	34.2	5.7	7.0	7.5	8.6	12.0	17.1	63.4	53.1	41.7	72.0	65.0	58.8
Pologne	28.7	28.7	28.7	30.2	30.2	30.2				59.0	59.0	59.0			
Portugal	63.3	53.9	53.1							63.3	53.9	53.1			
Rép. slovaque	26.0	26.0	26.0	31.6	31.6	31.6				57.5	57.5	57.5			
Slovénie	64.3	62.4	62.4							64.3	62.4	62.4			
Espagne	81.2	81.2	81.2							81.2	81.2	81.2			
Suède	45.6	31.1	22.8	22.7	22.7	45.9				68.3	53.8	68.7			
Suisse	52.3	34.5	23.7	12.8	23.4	17.1				65.2	57.9	40.9			
Turquie	76.4	64.5	64.5							76.4	64.5	64.5			
Royaume-Uni	53.8	31.9	22.6				36.7	36.7	36.7	53.8	31.9	22.6	90.5	68.6	59.3
États-Unis	51.7	39.4	35.3				38.8	38.8	38.8	51.7	39.4	35.3	90.5	78.2	74.1
<b>OCDE34</b>	<b>57.2</b>	<b>42.1</b>	<b>36.5</b>							<b>71.7</b>	<b>57.2</b>	<b>51.9</b>	<b>84.3</b>	<b>64.4</b>	<b>55.4</b>
<b>Autres grandes économies</b>															
Argentine	90.7	78.1	73.9							90.7	78.1	73.9			
Brésil	85.9	85.9	85.9							85.9	85.9	85.9			
Chine	97.9	77.9	71.2							97.9	77.9	71.2			
Inde	95.2	65.2	55.0							95.2	65.2	55.0	95.2	65.2	55.0
Indonésie	14.1	14.1	14.1							14.1	14.1	14.1			
Fédération de Russie	35.0	35.0	35.0	17.3	17.3	17.3				52.3	52.3	52.3	35.0	35.0	35.0
Arabie Saoudite	100.0	100.0	100.0							100.0	100.0	100.0			
Afrique du Sud	15.1	0.0	0.0				33.1	33.1	33.1	15.1	0.0	0.0	48.2	33.1	33.1
UE27	58.3	49.0	44.6							70.1	61.6	58.3			

CD = cotisations définies.

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548865>



Extrait de :

## Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Taux de remplacement bruts : régimes publics et privés », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-16-fr](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-16-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).